

pure laine a été tentée par un grand nombre et abandonnée par beaucoup après de coûteux essais; ceux qui l'ont réussi de créer un genre de tissus...

C'est donc au prix de sacrifices réels que s'est développée la fabrication de l'article pure laine, mais c'est là un fait à constater, ce développement n'a été acquis qu'au détriment des fabriques du Cateau et de Reims.

Quoiqu'il en soit, la fabrication des tissus pure laine s'est développée à Roubaix dans des conditions qui semblent assurer l'existence de ce genre de fabrication et cette industrie ne réclame pas aujourd'hui d'autres avantages que le maintien du droit actuel de 10 0/0.

4° Tissus mélangés de coton.

Déjà la Chambre a eu l'occasion d'appuyer les réclamations des fabricants de tissus mélangés de laine et de coton et de signaler à l'attention du gouvernement l'état de détresse que provoque pour cette industrie, usagers, l'industrie fondamentale de Roubaix, l'importation toujours croissante des tissus similaires anglais.

La situation exposée par la Chambre en mars 1869 n'a été qu'un premier pas vers la solution. Le chiffre des importations de tissus mélangés a doublé de 1867 à 1869 (de 30 à 62 millions) en 1867, à 1869, si l'on tient compte des alternations dans la valeur des déclarations, et l'importance de la fabrication de Roubaix dans ce genre de tissus a décliné dans la même proportion.

An 1er janvier 1865, Roubaix comptait 259 fabricants de tissus de tous genres; actuellement le nombre de ces fabricants est réduit à 196.

63 fabricants ont donc abandonné la partie, les uns ruinés, les autres reculant devant une lutte devenue impossible.

Si à côté du nombre des fabricants qui se livrent à la production des tissus mélangés on recherche la valeur de cette production, on trouve que la valeur des tissus mélangés, fabriqués à Roubaix, qui se chiffrait par 415 à 120 millions de francs en 1866, est tombée de 85 à 90 millions en 1869, en tenant compte des variations de prix sur les matières premières, et le chiffre de 85 à 90 millions ne sera certainement pas atteint en 1870.

L'industrie des tissus mélangés est donc dans un état de détresse qui réclame une protection efficace, si l'on veut prévenir son complet anéantissement. Améliorer les conditions actuelles dans lesquelles cette industrie ne peut se maintenir, c'est en même temps sauvegarder les intérêts si compromis de la plupart des filateurs de coton, de Lille, de Roubaix et de Tourcoing dont les produits sont principalement employés dans la fabrication des tissus mélangés.

5° Teintures et apprêts.

L'état de déperissement que nous venons de signaler, pour les fabricants de tissus mélangés, a eu pour conséquence nécessaire le ralentissement du travail dans les établissements de teintures et d'apprêts, où ces tissus sont l'objet des dernières opérations qui précèdent leur mise en vente. Ce ralentissement n'a pas seulement pour effet de réduire ou de supprimer les bénéfices des teinturiers et des apprêteurs, mais il élève le prix de revient, fait obstacle à l'amélioration des procédés et maintient au préjudice de tous, nos teinturiers et nos apprêteurs dans les conditions d'infériorité où ils se trouvent vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

La Chambre de commerce ne croit pas devoir rappeler ici les causes générales qui influent l'industrie anglaise dans des conditions plus favorables que la nôtre. Ces causes ont été souvent exposées; elles résultent d'institutions dont la Chambre n'a à faire ni l'éloge, ni la critique, de l'abondance des capitaux, des traditions nationales, des aptitudes individuelles, de relations internationales étendues et anciennes, du bas prix de la houille, de la facilité des voies de communication, et par dessus tout, de l'importance de la production. Qu'il suffise à la Chambre de constater la nécessité d'améliorer les conditions actuelles de l'industrie nationale et, à cet effet, elle est d'avis :

Qu'il est urgent de modifier le système de perception des droits sur lesquels repose l'existence même de l'industrie du tissage. Elle appuie, auprès de la Commission d'enquête parlementaire, la proposition de la Chambre consultative de Roubaix, tendant à remplacer par un droit spécifique le droit actuel sur toute la catégorie de tissus d'une valeur inférieure à 15 fr. le kilogramme, en continuant d'appliquer le droit actuel sur les tissus d'une valeur supérieure à 15 fr. le kilogramme.

La Chambre pense qu'il y aurait lieu en outre, pour assurer l'application sincère des tarifs, de réduire le nombre des bureaux ouverts aux importations; la multiplicité de ces bureaux a, en effet, facilité des abus préjudiciables à l'industrie, en favorisant l'introduction des tissus étrangers, déclarés pour une valeur de beaucoup inférieure à leur valeur réelle.

Pour combattre les fausses déclarations, la douane peut, aux termes de l'article 4 du décret du 23 janvier 1860, retenir les marchandises en payant à l'importateur le prix déclaré par lui augmenté de 5 0/0, ou, aux termes de l'article 7 de la Convention du 12 octobre 1860, percevoir le droit sur la valeur déterminée par les experts.

Le droit est augmenté de 50 0/0 à titre d'amende, si l'évaluation des experts est de 10 0/0 supérieure à la valeur déclarée. Quant au droit de préemption, l'importance illimitée des lois qui peuvent faire l'objet d'une seule déclaration en rend le plus souvent l'exercice matériellement impossible.

La Chambre pense donc qu'il est indispensable de fixer, pour chaque déclaration, un chiffre maximum dans les limites qui rendent chaque lot accessible à la préemption.

Quant à l'augmentation de 50 0/0 de l'importance du droit, à titre d'amende, lorsque l'évaluation des experts est de 10 0/0 supérieure à la valeur déclarée, la Chambre considère cette augmentation comme insuffisante, elle pense que le droit devrait être doublé et peut-être même triplé, au cas prévu pour l'application de l'amende.

Tel est l'ensemble des dispositions que la Chambre de commerce de Lille recommande avec confiance à la bienveillante attention de la Commission d'enquête parlementaire, dispositions dont l'adoption lui paraît devoir protéger, dans une certaine mesure, les intérêts si compromis de l'industrie de Roubaix, sans porter atteinte aux avantages que réserve au commerce et à l'industrie étrangère une saine et loyale interprétation des traités de commerce.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 18 juin 1870.

Absents : MM. Ferrer-Duthoit, A. Prouvost; M. Duthoit, adjoint, (empêché). Présidence de M. Constantin Descat, maire. Secrétaire : M. Pierre Parent.

Le Conseil : Suivant les conclusions d'un rapport de la commission de la voirie, présenté par M. Dubar-Ferrier, acceptant l'offre des propriétaires de la rue du Haut-Fontenoy et classe cette rue comme voie publique.

Renvoie à la commission des finances l'examen d'une demande d'indemnité pour le théâtre.

Vote les conclusions d'un rapport présenté par M. A. Delaoutre, au nom de la commission de l'instruction publique, décidant l'adoption de cinq projets d'écoles à construire dans les quartiers du Pile, des Trois-Ponts, et du Haut-Fontenoy.

Adopte un rapport présenté par M. Louis Watine, au nom de la commission du cimetière.

Approuve le rapport de la commission de la voirie, suivant les conclusions présentées par M. A. Wibaux pour la continuation de la rue Jacquart.

Vote un autre rapport de la même commission présenté par M. P. Parent, pour le classement du prolongement de la rue de la Redoute jusqu'à celle de l'Alma.

1° La réclamation de M. Dubar, relative à la qualité de certains viandes qui se vendent dans les marchés de Roubaix.

2° La protestation de M. Eeckman, au nom des habitants du Petit-Beaumont, contre la suppression anticipée d'un sentier conduisant à ce hameau.

3° La demande faite par M. Louis Watine, tendant à obtenir une distribution gratuite d'eau, qu'on ferait à certaines heures de la journée dans les quartiers populeux de la ville.

4° Une autre demande faite par M. Voreux, à l'effet d'étendre l'arrosage des rues dans différents quartiers qui en sont totalement privés.

Les deuxième et troisième paragraphes du procès-verbal de la séance du 18 doivent être rectifiés ainsi :

Le Conseil :

Adopte une proposition pour l'éclairage du bureau de la poste et vote à cet effet un crédit de 365 fr.

Entend une communication de M. le Maire relative à l'installation de l'école de la Compagnie du Gaz.

Chronique locale & départementale

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 juin, a entendu la demande faite par un de ses membres, d'une distribution gratuite d'eau de la Lys, dans les quartiers populeux de la ville.

Nous savons, en effet, que les habitants de ces quartiers réclament leur part de cette eau si utile au besoin des ménages, et qui leur manque complètement.

Il y a donc lieu de croire que l'Administration municipale, accordera à la population ouvrière, la satisfaction qui lui est due.

Si nous avons bonne mémoire, on devait, dès l'établissement des eaux de la Lys, placer des bornes-fontaines dans tous les quartiers de notre ville. — Nous ignorons pour quelle cause l'exécution de ce projet a dû être ajournée.

Depuis quelque temps, on arrose les rues, ce qui est une excellente mesure, dans la saison des chaleurs; ne pourrait-on rendre cette mesure plus efficace en faisant circuler les voitures-arrosoirs même dans les quartiers les plus éloignés du centre? On y arriverait facilement en jarrasant plus vite, comme cela se fait à Paris, et l'on pourrait peut-être passer deux fois dans chaque rue, ce qui ne serait que mieux.

Voici une nouvelle qui n'est pas sans intérêt pour certaine branche de l'industrie roubaissienne : On prête au gouvernement japonais l'intention de restreindre à un million le nombre de cartons de graines de vers à soie dont l'exportation serait autorisée pour la prochaine campagne séricicole. L'Italie absorbant par ses achats les trois quarts de cette quantité, les ressources que trouverait la France au Japon seraient ainsi réduites au chiffre de 250,000 cartons, c'est-à-dire au tiers de ses importations.

On peut pressentir les conséquences d'une telle éventualité; si nos éducateurs se trouvaient pris l'année prochaine au dépourvu, l'industrie des soieries, déjà si éprouvée, verrait encore s'accroître l'idiosyncrasie et la hausse de la matière première.

Le ministère des affaires étrangères de France va faire des démarches nécessaires auprès du Mikado pour prévenir une mesure aussi regrettable.

C'est demain mercredi, 22 juin, qu'aura lieu la mise en exploitation de la ligne de Lille à Valenciennes.

A l'occasion de la Fête Communale de Dunkerque, la Compagnie du chemin de fer du Nord organise, pour le dimanche 26 juin, un train de plaisir vers ce port, au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières, Baileul et Hazebrouck.

Le prix des places, aller et retour compris, est ainsi fixé : 2^{me} classe, 5 fr.; et 3^{me} classe, 4 fr.

Le voyage s'effectuera en train spécial suivant l'itinéraire ci-après :

Table with 2 columns: Station and Time. Departure from Tourcoing at 6h. Arrivals at Hazebrouck, Baileul, Armentières, Lille, Roubaix, and Tourcoing.

Table with 2 columns: Station and Time. Departure from Dunkerque at 8h. Arrivals at Hazebrouck, Baileul, Armentières, Lille, Roubaix, and Tourcoing.

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne pourront avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

On annonce un rapport ministériel sur la situation de l'agriculture.

Nos fermiers préféreraient un peu de pluie.

La Grande Harmonie donnera un concert à ses membres honoraires le dimanche 3 juillet. Nous publions le programme dans un prochain numéro.

Nous rappelons à nos lecteurs que la prochaine conférence de M. Yonge, professeur, aura lieu jeudi prochain, à 8 heures du soir, au Collège.

Le professeur entretiendra son auditoire de l'histoire des contemporains et critiques du poète Shakespeare.

Dimanche a eu lieu dans la salle des concerts une réunion des entrepreneurs de constructions de Lille. Le but de cette réunion était l'inauguration d'une chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de cette ville.

Après un retard de trois heures, les voyageurs ont été conduits à Calais par une machine de secours venue de cette dernière gare. Personne n'a été blessé.

On mande de Calais qu'un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences a eu lieu l'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, sur le chemin de fer du Nord. Le train posté allant de Bruxelles à Calais a déraillé sur le territoire de la commune des Attaques, par suite de la rupture d'une roue de wagon.

Après un retard de trois heures, les voyageurs ont été conduits à Calais par une machine de secours venue de cette dernière gare. Personne n'a été blessé.

Nous avons mentionné tout récemment la triple arrestation à Lille de la femme Vanderbute, du nommé Désiré Dhont et du sieur Déhemans, tous trois domiciliés à Bruxelles.

On sait que la femme Vanderbute avait abandonné le lit conjugal en emportant une somme de 6,000 fr. appartenant à son mari; son amant, Dhont, l'avait accompagnée dans sa fuite. Déhemans, un ami du mari, arrivé à Lille avec celui-ci quelques jours après, se faisait remettre sous divers prétextes par la femme Vanderbute une somme de 770 fr. Cette affaire a été appelée à l'audience correctionnelle de ce matin. L'épouse coupable a été condamnée pour délits d'adultère et de vol à un an de prison, Dhont pour complicité de ces délits à six mois, et Déhemans, pour tentative de vol à un mois.

Dans cette même audience, le tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à treize mois de prison, le sieur H... de Tourcoing, convaincu de banqueroute frauduleuse.

N'avez-vous pas vu ma jument et ma charrette? Telle était la question qu'adressait hier soir à tous les passants une marchande de lait parcourant éperdue, la rue du Calvaire. Personne ne pouvant la renseigner, la brave femme prit le parti d'aller raconter son histoire au commissaire de police. Elle lui dit qu'étant entrée dans une maison pour ser-

vir un client, quelque hardi voleur avait profité de son absence pour emmener la charrette et la jument qui lui servait à transporter son lait. Le fonctionnaire a dressé procès-verbal et ouvert une enquête qui fera sans doute découvrir le coupable.

La nommée Léocadie Hanus, 22 ans, ayant demeuré en dernier lieu à Roubaix, rue de l'Empereur, a été arrêtée à Tourcoing, pour vol d'une montre en argent au préjudice du nommé Florimond Dumortier, jardinier.

La police de Roubaix vient d'arrêter, sous prévention de vols, un ouvrier tailleur, qui porte le nom d'un haut dignitaire de l'Empire et d'une célèbre actrice. Diverses personnes auraient été victimes des exploits de ce filou.

On a aussi arrêté, avant-hier, et pour un motif que nous ignorons, le nommé Ferdinand D..., laveur de laines.

On écrit de Forest :

Nous avons annoncé le terrible incendie qui a dévasté notre commune. 28 maisons qui abritaient 10 ménages comprenant plus de 139 personnes, ont été détruites en totalité et ne forment plus qu'un monceau de ruines. Nous avons à retracer un épisode touchant qui a produit le plus grand effet moral de notre population si pieusement éprouvée. M. le Préfet, que les opérations du conseil de révision avaient amené dans le canton du Cateau, apprenant qu'il était peu éloigné de Forest, a voulu nous visiter.

Il est venu apporter aux si nombreuses et si malheureuses victimes de l'incendie, des paroles de consolation et de sympathie. Il a dit que l'assistance du Gouvernement ne nous manquerait pas, et que sa première pensée, en apprenant le sinistre, avait été de demander des secours à l'Empereur et aux ministres. En ajoutant qu'il espérait que sa supplique serait entendue, M. le préfet a voulu lui-même donner aux incendiés un témoignage de sa sollicitude personnelle et devant tous ceux que sa présence avait attiré, notre premier magistrat a mis, sans attendre une décision officielle, une somme de mille francs qu'il avait sur lui, à la disposition du maire et du curé en les chargeant d'en faire la distribution entre les plus nécessiteux.

A ce moment, les yeux de tous ces malheureux étaient pleins de larmes et c'est au cri de vive l'Empereur... Vive le préfet... que M. Léon Masson quitta la commune pour prendre la route de Solismes où l'attendait le conseil de révision.

Nous apprenons que l'intervention de M. le préfet a été très efficace et que l'Empereur a daigné accorder à Forest un secours de 2,000 francs. D'autres secours nous sont aussi promis sur les fonds du ministère de l'intérieur et sur ceux du ministère de l'agriculture et du commerce.

FRONTIÈRE — On lit dans le Journal de Péruwelz :

« Jeudi et vendredi, le parquet de Tournai, accompagné du juge d'instruction, a fait une enquête à Basècles et à Péruwelz, à l'effet de rechercher les causes de la mort de la nommée Elisa Brouillard, jeune fille d'une vingtaine d'années, décédée subitement à Basècles, mardi dans la journée.

L'autopsie, à laquelle ont procédé les docteurs Schrevels et Grange, a fait reconnaître que cette fille était sur le point de devenir mère et qu'un médicament des plus violents lui avait été administré.

On assure que jusqu'ici les magistrats n'ont pu découvrir la personne qui aurait délivré ce médicament à la jeune fille.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

du Mardi 21 Juin 1870

Table with 2 columns: Bond type and Price. Rente 3 p. 0/0 at 72.70, id. 4 1/2 p. 0/0 at 103.80.

Ville de Roubaix

Cours public d'histoire naturelle.

Mercredi, 22 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.

Le système nerveux.

CONVOI FUNÈBRE. Les amis et connaissances de la famille Derville qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI DERVILLE, marbrier à Lille, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et services solennels qui auront lieu en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, (section de Wazemmes), le jeudi 23 juin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Masséna, 9, (à 9 heures 1/2). 249

FAITS DIVERS

On n'a pas oublié le sieur Claude Gouffon, condamné dernièrement à six mois de prison pour vol de livres à la Bibliothèque impériale. Ce jeune homme va repaître prochainement sans doute au Palais-de-Justice, non plus cette fois à la police correctionnelle, mais bien en cour d'assises. Voici ce qui motive cette nouvelle comparution :

Quand, arrêté à la salle du travail de la Bibliothèque, ce jeune homme fut conduit pour être interrogé au commissariat du quartier, il refusa longtemps de faire connaître son domicile, et ce n'est que sur des instances répétées et devant l'impossibilité de le cacher longtemps, qu'il se décida à le révé-

ler. Sa longue hésitation frappa le commissaire, qui pensa que le crime de la découverte des seize volumes dérobés ne pouvait en être la seule cause. Les perquisitions furent minutieuses.

On trouva, outre les livres, un grand nombre de lettres les plus diverses, lettres d'affaires et lettres d'amour, qu'on emporta en masse pour les examiner à loisir; on trouva ensuite 1,200 fr. assez inattendus, l'employé ne gagnant que 200 fr. par mois et les dépensant largement.

C'est alors que le tribunal, sans attendre la suite, prononça contre lui une condamnation.

Quelques jours plus tard, après de longues recherches, on découvrit, habilement dissimulé derrière le lit, un mystérieux placard tout rempli de flacons d'essences, savons fins, pots de pommades, huiles, etc., en somme de quantité d'objets de parfumerie et de toilette.

Il y en avait pour plus de trois mille francs.

Gouffon était employé dans une importante maison de parfumerie de la rue Vivienne. Ces objets étaient évidemment le produit du vol et l'examen des livres de la maison le prouva surabondamment. On constata même que les soustractions, dont l'origine remontait à plusieurs années, devaient avoir ensemble une valeur bien supérieure à trois mille francs et que l'inventaire seul établirait.

L'examen des papiers trouvés chez le jeune commis amena des découvertes curieuses.

On trouva nombre de lettres de correspondants de province et même de l'étranger qui n'avaient jamais été communiquées aux patrons. Le jeune homme expédiait les marchandises demandées, prises dans sa propre réserve, et, à l'échéance, encaissait les factures, se faisant ainsi de bons revenus aux dépens de la maison.

Pour expliquer ces faits, il faut ajouter que l'intelligence de cet employé et de sa connaissance de plusieurs langues apprises sans maître (s'il n'est sans maître) l'avaient investi d'une confiance illimitée de la part des patrons. Il avait la haute main sur tout, vérifiait les écritures et faisait seul la correspondance.

Une particularité non moins curieuse, c'est la saisie à son domicile d'une collection d'autographes d'origine française. Une liasse de lettres de ce genre comptait quatre-vingts et quelques pièces, de quinze écritures différentes, fines et distinguées.

Il y en a de toutes les dimensions et de toutes les couleurs, exhalant les parfums les plus divers et offrant aux regards les plus magnifiques écussons et armoiries.

La moitié à peu près sont écrites en français, les autres dans toutes sortes de langues; la dominante est la langue anglaise.

Une seule de ces brûlantes missives suffisait à embraser tout Paris.

Les réponses, dont on a trouvé un grand nombre de brouillons sont à l'évidence. Le dictionnaire de l'amour en toutes les langues et la carte du Tendre international n'avaient pas de secrets pour Gouffon.

Cet engouement féminin était du reste parfaitement justifié.

Celui qui en est l'objet est âgé d'à peine vingt-quatre ans. C'est un beau jeune homme aux traits réguliers, aux yeux vifs, à la voix harmonieuse. Une barbe naissante et bien soignée, une fine moustache, un élégant costume, parfaitement adapté à une taille bien prise, achevent de lui donner un charme et une distinction bien faits pour séduire les femmes.

Ajoutons que ses manières douces et son exquise politesse, enfin sa conversation vive, variée et entraînante, devaient achever auprès des plus rebelles l'œuvre de cette enveloppe si merveilleusement douée.

A seize ans, il était déjà célèbre dans son pays natal (une petite ville du centre de la France); mais la province n'offrait pas un horizon assez vaste à cet ambitieux et intelligent garçon.

Issu d'une famille honnête, il arrivait, il y a quatre ans, à Paris, où il eut l'art de se lier très-intimement avec toute la gentry élégante qui lui rencontrait dans les cafés à la mode. Les riches découvraient l'admirable. Il se faisait appeler des noms les plus aristocratiques, ne dédaignant aucunement les titres de duc et prince. Présent partout, et toujours bien accueilli, il fréquentait les ambassades, et les portes des salons les plus en renom s'ouvraient devant lui.

Le jour le trouvait sérieusement appliqué aux affaires, ayant l'air d'un simple, et modeste employé.

Le soir, il reprenait sa brillante apparence, toujours en soirée, jouant et dansant avec rage. Un brouillon de lettre adressée à un de ses amis que l'on soupçonne de complicité, fait le tableau de cette existence d'aventurier, étrange en ses subits contrastes.

Il se montre entraînant la nuit dans le tourbillon d'une valse enivrante; la jeune miss craintive et frémissante, ou la sœur fille des croisés, et le lendemain, pâle et fatigué, alignant des chiffres et écrivant :

J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre honorer du...

Quel roman ! Une autre lettre, bonne et décente, est de son père cette fois; c'est la vie telle qu'elle est d'ordinaire, difficile et douloureuse, mais ferme et honnête. Gouffon avait une facilité de travail, une énergie et une persistance extraordinaires.

Pendant deux ans, au moment de son déjeûner, il passa tous les jours une heure ou deux à la Bibliothèque impériale s'instruisant en toutes choses et apprenant les langues étrangères.

Quand il aura fait dix ans de baigne, ce sera un profond et dangereux coquin.

Variétés.

Littérature et Festival.

Un grand journal de Lille a publié récemment un fort remarquable article qui nous paraît devoir être lu avec le plus vif intérêt par tous les amis de la belle littérature. La chose a été rédigée, — à propos d'un festival qui sera donné à Baileul, le 3 juillet prochain, — par un M. Colpaert que nous n'a-